

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL
11 février 2025
Approuvé lors de la séance du 25/03/2025

Par 3 voix contre : Marc Delsouc, Marie-Claude Feuillerac, Daniel PIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 2025, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DALLARD Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
23	19	2	2	05/02/2025

Présents : M. BENTAJOU Vivien, M. CERON Laurent, M. CONDOJANOPOULOS Pierre, Mme CORATO Sandrine, Mme COSTES Alexandra, Mme COUTENCEAU Laurence, M. DALLARD Jean-Michel, M. DEJEAN Daniel, Mme DELHOM Corinne, M. DELMAS Pierre, M. DELSOUC Marc, M. EYCHENNE Jean-Louis, Mme FEUILLERAC Marie-Claude, Mme HIPPOLYTE Lucie, Mme MINETTI Stéphanie, M. PIN Daniel, Mme PONS Odette, M. RASSINEUX Patrick, Mme ROUMY Arlette,

Procurations : M. FADEUILHE Jacques donne pouvoir à M. RASSINEUX Patrick, M. LAVERGNE Christophe donne pouvoir à Mme ROUMY Arlette,

Absents excusés : Mme LACROIX Sandrine

Absents : Mme GRIEU Amélie,

Secrétaire de Séance : Mme COSTES Alexandra,

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024

M. le Maire donne lecture du PV du conseil municipal du 10/12/2024 et le soumet au vote.

Vote :

Exprimés : 21	Pour : 18	Contre : 3	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

CONTRE : Mme FEUILLERAC Marie-Claude et MM. Delsouc Marc et Pin Daniel

VOTE DU CFU

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 693 373,59
	Réalisé :	1 184 336,00
	Reste à réaliser :	282 135,11

Recettes	Prévu :	1 693 373,59
	Réalisé :	1 638 677,61
	Reste à réaliser :	51 416,60

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 285 216,22
	Réalisé :	2 878 613,81
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	3 285 216,22
	Réalisé :	3 303 647,45
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	454 341,61
Fonctionnement :	425 033,64
Résultat global :	879 375,25

M. Déjean précise que les dépenses sont en augmentation de 2% ; à noter les charges à caractère générale qui ont augmenté de +7% (énergies notamment), les charges de personnel ont augmenté de +5,71% (dues à l'augmentation des charges sociales et l'augmentation du CIA). Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 22% (cela correspond à des subventions qui seront versées sur l'année suivante). M. Déjean précise que nous ne votons pas le compte de gestion et le compte administratif, mais le CFU.

Concernant le budget fonctionnement. A noter les charges de personnel qui représentent 46% des dépenses de fonctionnement (la norme se situe entre 45 et 50%). M. Dallard précise qu'en 2020 les charges de personnel représentaient 64% des dépenses de fonctionnement. M. Déjean précise que les dotations ont baissé (dû à la baisse des actes de cession immobilier). La fiscalité est en augmentation suite à l'arrivée de nouvelle population. M. Dallard précise que l'inflation a augmenté de 3 à 4% là où nous n'avons eu une augmentation de 2% seulement, cet effort est à saluer. Une rigueur sera nécessaire sur le budget 2025. M. Delmas précise que la Région ne participera plus au financement de certaines aides (notamment les aides sur le ravalement de façades). M. Céron demande

si les subventions peuvent baisser, M. Dallard précise que cela est déjà le cas sur certains projets, il s'agira de prioriser les travaux et les projets.

Concernant le budget investissement. M. Déjean précise les projets qui ont été réalisés en 2024: études sur le PLU et sur l'urbanisation du chemin de Capens, des projets chemin des communaux (fin de projet), sur le cimetière, sur la climatisation du bâtiment scolaire et l'achat de volets roulants, la sécurisation de la ferme de Sabatouse, l'effacement de réseau chemin de Capens, des travaux sur le réseau chemin des côtes, des travaux de réseaux sur le chemin de la Peyonne, l'achat de matériel de cantine, la mise en sécurité du chemin du Lançon et l'avenue de la gare, l'achat de matériel de bureau et d'école, des travaux chemin de Capens.

Conformément à la loi M. Dallard se retire et laisse la présidence de la séance au conseiller le plus âgé présent. Mme Roumy soumet le CFU au vote.

Vote :

Exprimés: 21	Pour: 18	Contre: 3	Abstention: 0
--------------	----------	-----------	---------------

CONTRE : Mme Feuillerac Marie-Claude et MM. Delsouc Marc et Pin Daniel.

M. Déjean précise les montants des Restes à Réaliser ; pour la partie Dépenses il s'agit de frais d'études et divers matériels techniques et scolaires. Pour la partie Recettes il s'agit de subventions du Conseil Départemental et de fonds de concours. M. Déjean apporte des précisions sur l'encours de la dette. S'élevant à 2 848 k€, elle est pour partie constituée des travaux de la mairie, pour les travaux chemin de Capens et de réaménagement de différentes dettes antérieures. Elle s'élève à 771€ par habitant, conforme à la moyenne de la strate (commune similaire) qui est de 750€.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	124 947,42
- un excédent reporté de :	300 086,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	425 033,64
- un excédent d'investissement de :	454 341,61
- un déficit des restes à réaliser de :	230 718,51
Soit un excédent de financement de :	223 623,10

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	425 033,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	425 033,64
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	454 341,61

M. Déjean propose que la totalité des résultats de fonctionnement soit reversé dans la section Fonctionnement et que la totalité des résultats d'investissement soit reversé dans la section Investissement du budget 2025.

Vote :

Exprimés: 21	Pour: 18	Contre: 0	Abstention: 3
--------------	----------	-----------	---------------

Abstentions : Mme Feuillerac Marie-Claude, MM. Delsouc Marc et Pin Daniel.

FIXATION DE PRIX DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC TARIFICATIONS SPECIALES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ETAT

Afin de bénéficier de la subvention Egalim, il convient de démarrer la convention au 01/05/2024.

Dans un souci d'équité il est proposé à l'assemblée de compléter la précédente délibération et de fixer une 5-ème tranche QF supérieurs à 2001 €.

Quotient Familial	Tarif repas
Q1 : 0-1000	1,00 €
Q2 : 1000-1299	1,30 €
Q3 : 1300-1599	3,30 €
Q4 : 1600-2000	3,40 €
Q5 : > ou = 2001	3, 60 €

Vote :

Exprimés: 21	Pour: 19	Contre: 0	Abstention: 2
--------------	----------	-----------	---------------

Abstentions : Mme Corato Sandrine, M. Delsouc Marc

AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil s'est prononcé sur le sujet lors de la séance du 10/12/2024. Le calcul de l'assiette tenant compte des restes à réaliser 2023, et ne mentionnant pas les dépenses prévisibles, il convient de reprendre la délibération. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Dépenses Prévisibles BP 2025

Chapitres	Désignation	BP 2024	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	156 000,00	39 000,00
21	Immobilisations corporelles	674 658,93	168 664,73
23	Immobilisations en cours	341 370,00	85 342,50
Total		1 172 028,93	293 007,23

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 21312 : Chaudière de secours écoles : 20 000 €
- Article 215731 : Polybenne : 50 000 €
- Article 215741 : Véhicule utilitaire : 20 000 €

Soit : 90 000 €.

Vote :

Exprimés: 21	Pour: 19	Contre: 0	Abstention: 2
--------------	----------	-----------	---------------

Abstentions : MM. Delsouc Marc et Pin Daniel

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES – LOTISSEMENT LA PEYONNE

Le Rapporteur, informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

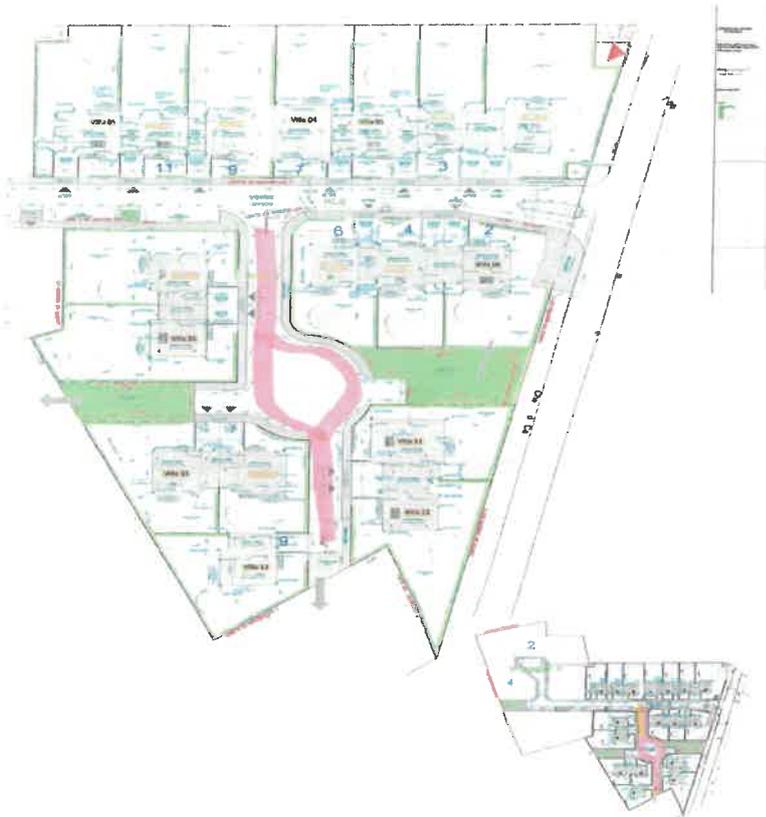
La société Promologis a formulé une demande d'adressage et de numérotation relative aux 17 villas et aux 8 lots à bâtir, route de Capens – La Peyonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du 10/12/2024, a procédé à la dénomination des rues et places publiques :

1. Rue du Mones
2. Impasse La Beline

Il convient à présent de dénommer la dernière rue du lotissement.

3. **Rue des Monts d'Olmes.**



Vote :

Exprimés: 21	Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0
--------------	----------	-----------	---------------

Questions diverses

Réflexion sur la vente du terrain antenne ATC

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire,
Jean-Michel DALLARD

Secrétaire de séance,
Alexandra COSTES

